



Déclaration CGT / SNU relatif au point du règlement intérieur CSE lors de la séance du 26 novembre 2020



Quel est le rôle des RP, quel est le rôle de la CSSCT, quelles sont les missions des collègues qui s'y impliquent ? De quelles informations les collègues engagés dans le travail de la CSSCT et les représentants de proximité ont-ils besoin pour travailler conformément aux missions qui leur incombent ? Nous ne reprendrons pas ici les réponses et données fondamentales relatives à ces questions. Elles sont connues de tous ici et maintenant. Nous affirmerons seulement que, pour travailler dans les meilleures conditions, quoi que l'on fasse, il est d'abord essentiel et nécessaire d'être dûment informé, au bon moment, pour agir au mieux et au plus vite si nécessaire, dans l'intérêt de tous.

Ce n'est pas la direction qui nous contredira, qui met en avant aussi souvent que l'occasion lui est donnée l'importance d'une bonne communication et la haute estime dans laquelle elle tient les IRP, se félicitant à l'envi de *« la qualité des échanges et du travail accompli, ensemble, même si nous ne sommes pas toujours d'accord »*.

Ce ne sont pas non plus nos collègues ici présents, issus de toutes les organisations syndicales représentatives au sein de Pôle emploi Normandie, qui viendront nous contredire. Leurs promesses exprimées sur du papier glacé autant que leurs propos issus de leurs communications régulières en témoignent, leur engagement est implacable, ils sont exigeants et combatifs, ils ne lâchent rien et ils ne lâchent personne. Jamais !

C'est dans une perspective de bonne et juste information, une perspective de cohérence entre les instances représentatives du personnel, c'est porté par le projet d'échanges facilités entre la direction et la représentation du personnel au sujet des informations qui leur reviennent de partager et de traiter que la CGT et le SNU avaient proposé d'inscrire dans le règlement intérieur du CSE Normand la transmission aux membres de la CSSCT et aux représentants de proximité, au fil de l'eau, par la direction, les fiches RPS et fiches de signalement créées par les collègues sur les applicatifs prévus à cet effet.

Quoi de plus évident, quoi de plus naturel que ces transmissions d'informations, quand la direction s'honore de travailler avec ces « collaborateurs » selon le « pari de la confiance » ? Une question de bon sens donc, une évidence pour les collègues de tous les syndicats dont nous notions plus haut l'esprit combatif et implacable qu'ils mettent, comme nous, en avant.

Comme Descartes avait raison quand il écrivait, en incipit à son Discours de la méthode, que « le bon sens était au monde la chose la mieux partagée ». Il le faisait avec une ironie cinglante et non sans provocation. Et c'est en cela qu'il avait raison.

Car face à cette demande de bon sens d'un partage d'informations entre IRP aussi bien qu'entre la direction et les IRP qui serait inscrite au RI du CSE et qui montrerait noir sur blanc la possibilité d'agir et de travailler en confiance, la direction émet un avis sans appel, celui du défi, celui de la défiance : la réponse est non, elle est catégorique, et elle inclut sans les

cachez des menaces étonnantes : « si cela est écrit et voté en l'état, nous estimerons en justice et nous vous ferons plier ».

Diantre ! Faut-il que l'heure soit grave et la situation désespérée pour que telle aspiration de bon sens conduise la direction à passer sans transition de la confiance à la défiance, au défi, à la menace, à l'appel à la loi. Heureusement, tout va bien et pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

C'est sans doute parce que rien ne justifie un tel projet d'inscription au RI du CSE la transmission au fil de l'eau, aux RP et à la CSSCT que la direction s'agite ainsi et menace les élus du CSE. Quand règne la quiétude, il est évident que rien ne sert de s'alarmer. Prudence et prophylaxie sont inutiles en l'état actuel des choses ni à long terme. Il ne manquerait plus qu'on leur ajoute de la réactivité !

Ce n'est pas comme si une épidémie hors du commun sévissait dont les effets dureraient encore des mois voire des années. Ce n'est pas comme si depuis des mois les rapports sociaux, professionnels et personnels se trouvaient bouleversés ou anéantis. Ce n'est pas comme si le pays ou le monde se trouvaient paralysés, par vagues concomitantes ou décalées, comme si la situation économique faisait percevoir une autre vague, celle d'un taux de chômage en hausse constante, une vague inouïe qui serait suivie d'un tsunami social dont les conséquences feront trembler les services de l'emploi pendant de longues années, sans que nous sachions décrire comment. Ce n'est pas comme si les collègues exprimaient leur angoisse, leur inquiétude, face à cette pandémie, face à ce chômage, face aux risques sociaux, psychosociaux, face aux risques d'attentats, à la violence des relations sociales, face à la pression constante. Ce n'est pas comme si des collègues déploraient de voir leurs fiches de signalement rester sans réponses, avant de disparaître sans finalement avoir jamais existé.

Laissons là ironie et sarcasme car la situation est véritablement catastrophique, à tous les niveaux, en interne comme en externe, ce qui rend cette attitude menaçante de la direction incompréhensible et injustifiable, futile, et, pourrions-nous même dire pathétique, tant elle démontre un décalage entre les paroles et les actes, entre les engagements, les propos et les faits.

Face à cette attitude, la position du SNU et de la CGT est claire et elle consiste à dire à la direction : « Allez-y au tribunal ! Intentez une action en justice parce que les élus du CSE demandent que les RP et la CSSCT soient mieux informés, bien informés, parce que les élus proposent de faciliter le dialogue social, pour permettre des échanges plus rapides, plus efficaces, plus constructifs entre la direction, les agents et leurs représentants ». « Allez au tribunal, prenez le risque de vous ridiculiser. Et ce n'est pas le résultat, la décision de justice qui vous ridiculiserait. Fussiez-vous vainqueur, c'est votre attitude, c'est le principe même d'une action en justice, en ce contexte ou en un autre, pour cette raison, qui vous ridiculise ou vous ridiculiserait ». « Osez parler encore du pari de la confiance, osez nous vendre la collaboration sereine, osez demander des portraits de vos troupes pour une carte de vœux aussi faussement souriante que dérisoire et en même temps arpenter les prétoires pour empêcher la bonne information des IRP ». « Osez encore nous proposer l'ADD, qui n'est

finalement qu'une agence de demain sans ADN faite d'ADD qui voudrait dire « Absence de déontologie », « agence dépourvue d'empathie », qui voudrait dire surtout « absence de dialogue ».

Nous n'aurons pas à vous le dire et nous le déplorons. Car vous n'aurez pas à ester en justice. Dans un contexte qui aurait dû créer l'unité syndicale, vos menaces aussi futiles que dérisoires ont suffi à faire plier la majorité du CSE. Vous n'aurez même pas eu à combattre. Vous n'aurez pas besoin de vous ridiculiser. Adieu prétoires et effet de manches. Bonjour tristesse, salut lâcheté.

Nous étions tous sensés tenir le même discours et nous avons tous la possibilité de vous dire d'une même voix « ridiculisez-vous ! ». Mais il n'en sera rien. La majorité des élus de ce CSE a décidé d'adopter une version édulcorée du RI, une version conforme à vos exigences, soumise à vos futiles menaces. Les 2000 collègues de la région apprécieront.

Nous avons connu certains élus plus belliqueux, plus révoltés. Il est vrai qu'il était alors question pour eux de dénoncer la baisse du nombre de leurs heures de délégation. Il fut ensuite question de les entendre s'indigner. C'était quand la direction commit l'outrage de mettre fin au remboursement de leur repas du midi. A chacun ses combats, à chacun ses priorités. Là encore, les 2000 collègues de la région apprécieront.

Il fut jadis reproché à des gens d'avoir choisi le déshonneur pour éviter la guerre puis d'avoir à la fois récolté le déshonneur et la guerre. Les temps ne sont plus ce qu'ils étaient quand il est question maintenant, sans même à avoir une quelconque guerre à mener ou à subir, de choisir tout de même et spontanément le déshonneur.

La CGT et le SNU ne se contentent pas de s'indigner. Ils agissent. Nos élus, représentants, RP, membres de la CSSCT et délégués syndicaux continueront de faire en sorte que l'information circule, que les collègues puissent être défendus, puissent s'exprimer, être écoutés et voir leurs conditions de travail s'améliorer, leur détresse issue des fiches de signalement entendue et transformée en mieux-être au travail. N'en déplaise à la direction. N'en déplaise à d'autres syndicats.